

Demande de passeport japonais – Enfant de moins de 18 ans

Consulat général du Japon à Montréal

Les résidents du QC, N-B, T.-N.L, la N-É et l'Î.P.É peuvent déposer une demande de passeport japonais auprès du Consulat général du Japon à Montréal. Si vous n'êtes pas résident de cette aire de juridiction mais souhaitez déposer une demande auprès de notre Consulat pour des raisons particulières, veuillez s'il-vous-plaît communiquer directement avec le Service consulaire.

Délai de traitement: approx. 1 ~ 2 mois

Déposez la demande en personne (sans rendez-vous)

Récupérez le passeport en personne (l'enfant doit être présent)

☒	Documents requis	
☐	Formulaire de demande de passeport - Le formulaire doit être rempli en japonais. - Vous pouvez remplir le formulaire électroniquement et l'imprimer (FAQ) ou demander une copie du formulaire par la poste en nous envoyant le formulaire de requête, une enveloppe 9"x12" et un timbre pour « lettre surdimensionnée ». - Si vous imprimez le formulaire rempli électroniquement, veuillez l'imprimer en « taille réelle (échelle 100%) » sur du papier format lettre. Les enfants de 6 ans et plus doivent signer le formulaire eux-mêmes.	1
☐	Photo passeport - La taille du visage doit faire 3.4 cm (± 2 mm), sans couvre-chef ni arrière-plan. Doit avoir été prise dans les 6 derniers mois. - Le format « passeport canadien » est aussi accepté. - Ne pas coller la photo sur le formulaire ni la couper. Notre personnel ajustera sa taille au besoin.	1
☐	Passeport japonais actuel Si vous n'avez jamais eu de passeport japonais dans le passé,	Docu. original

	veuillez le mentionner. • Si votre passeport japonais le plus récent est expiré et vous n'y avez pas accès, veuillez le mentionner.	
☐	Preuve de votre statut au Canada • <i>Ex.</i> Carte de RP, permis de travail, permis d'études, AVE imprimé. • Si vous avez la citoyenneté canadienne, veuillez présenter votre certificat de naissance provincial ou votre passeport canadien.	Docu. original
☐	Registre familial japonais (<i>koseki-tohon</i>) émis dans les 6 derniers mois – ※Voir Note 1 • Si votre passeport est encore valide au moment de la demande et si aucune information n'y apparaissant (ex. nom, prénom, domicile, etc.) n'a changé, vous n'avez pas à soumettre ce document. • Si vous déposez la demande après que votre passeport japonais ait expiré, ce document est obligatoire.	Docu. original
☐	Passeport japonais du/des parent(s) japonais • Si les deux parents sont japonais, emmener leurs deux passeports.	Docu. original
☐	Pièce d'identité comprenant la photo et la signature du parent n'ayant pas la nationalité japonaise (ex. permis de conduire, passeport, etc.) • Si les deux parents sont japonais, sauter ce document.	Photo- copie OK
☐	Lettre de consentement pour demande de passeport d'un enfant mineur (formulaire inclus dans ce PDF) – ※Voir Note 2	Un par parent

【※ Note 1】 Depuis le 24 mars 2025, il est possible d'obtenir un « Code numérique pour le certificat électronique du registre familial » (« *Denshi Koseki Pass* ») (numéro de série à 16 chiffres) auprès d'une mairie au Japon ou via l'application « *My Number Portal* » pour les détenteurs de la carte *My Number Card*. Les demandeurs ayant ce code numérique n'ont pas besoin de soumettre une copie originale papier du register

familial.

【※ Note 2】 Si un seul parent a la garde légale de l'enfant, veuillez soumettre une copie du Registre familial japonais ayant cette mention en guise de justificatif OU si l'un des parents est décédé, un certificat de décès.

Paiement des frais de renouvellement en espèces seulement, au moment de la récupération du nouveau passeport.

(DATE: _____)

Monsieur le Consul Général du Japon à Montréal

Déclaration de consentement

Je, soussigné(e) (NOM: _____), (père / mère /
représentant légal) de (NOM*: _____), consent à ce que
(mon fils / ma fille) fasse la demande d'un passeport japonais.

(Signature)

Adresse :

Téléphone :

*Veuillez écrire le nom de votre enfant tel qu'il apparaît sur le registre familial (*koseki*).